

Avis du garde champêtre : Loi du 13 juillet 1906

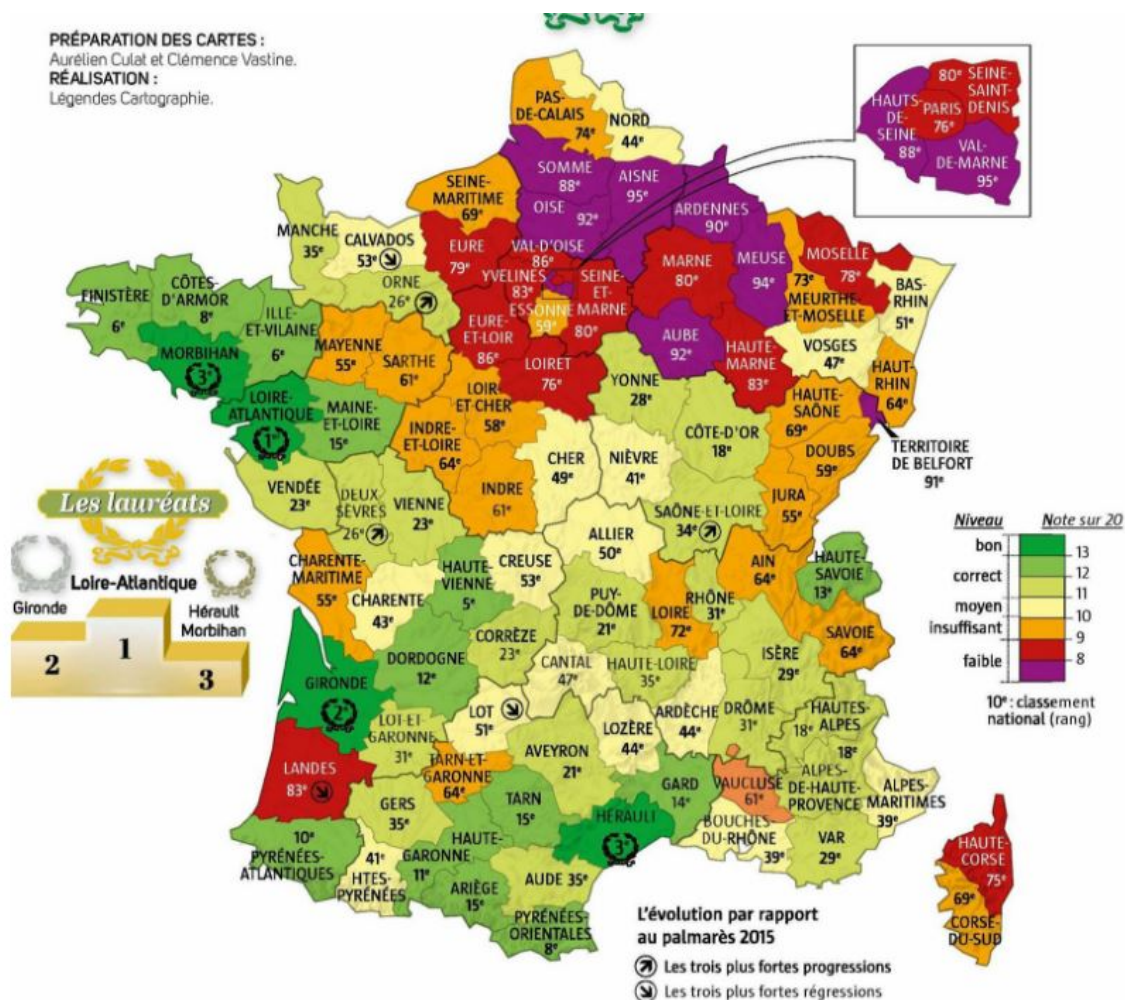
# Le journal des Brengois-Brengoises

Le nom des habitants de Brengues

N° 48 Février – Mars 2017

## Classement écologique 2016 du Lot:

Brengues, faisant partie du département du Lot, il est normal de s'intéresser au classement écologique de notre département. Dans le journal N°37 de février 2016 était parue l'étude détaillée des résultats 2015 avec définition des différents critères ([https://media.wix.com/ugd/83f66f\\_c150f4fc89a44e1aa13d8cc89b098c72.pdf](https://media.wix.com/ugd/83f66f_c150f4fc89a44e1aa13d8cc89b098c72.pdf)).



	Classement 2014	Classement 2015	Classement 2016
Rang national	41ème	17ème	<b>51ème</b>
Agenda 21 dans le Lot	39ème	24ème	<b>55ème</b>
Transition énergétique dans le Lot	41ème	40ème	<b>76ème</b>
Agriculture biologique dans le Lot	30ème	7ème	<b>7ème</b>
Protection de la biodiversité dans le Lot	82ème	49ème	<b>28ème</b>
Consommation durable dans le Lot	75ème	79ème	<b>84ème</b>
Gestion des déchets dans le Lot	29ème	29ème	<b>17ème</b>
Qualité de l'eau dans le Lot	20ème	4ème	<b>26ème</b>
Qualité de l'air dans le Lot	3ème	3ème	<b>22ème</b>

C'est un peu la reculade, mais sans doute parce que les autres départements ont avancé dans le classement en faisant mieux que l'année précédente !

[http://www.lavie.fr/actualite/ecologie/palmares-ecologie-2016/palmares-de-l-ecologie-2016-en-france-24-10-2016-77166\\_855.php?IdTis=XTC-AGXN-GLPM2N-DD-QYCGP-D2ZC](http://www.lavie.fr/actualite/ecologie/palmares-ecologie-2016/palmares-de-l-ecologie-2016-en-france-24-10-2016-77166_855.php?IdTis=XTC-AGXN-GLPM2N-DD-QYCGP-D2ZC)

## Le concert de Laurent Cavalié à Brengues, lundi 13 mars à la salle communale



Il y avait beaucoup de monde et l'ambiance a été au rendez vous. Laurent a su électriser les auditeurs avec ses chansons occitanes sur des airs variés et entraînants. Avec beaucoup d'humour et de simplicité, jouant accordéon, tambour, guitare (spéciale à quatre cordes) ou mâchoire d'âne (!), il nous a enthousiasmés et même pour certains entraînés dans la danse.

Le concert qui avait commencé à 19h30, s'est terminé à 21 heures. Mais une grande partie du public est restée pour partager le dîner. Puis jusqu'à minuit et demi, ils étaient encore nombreux à danser sur des morceaux de musique traditionnelle joués par d'autres musiciens qui s'étaient associés spontanément à cette fête musicale.

Une très belle soirée qui nous a été offerte et à recommencer !

### Communication de la mairie

↳ **Compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 février 2017:** Il est disponible sur le site officiel de Brengues <https://www.brengues.org/conseil-municipal>

### Le tri sélectif

Désormais, il est possible de déposer les vêtements, chaussures et linges dans le conteneur en bas de Saint Sulpice. Ce point de collecte se rajoute à ceux de Grézes, Livernon et Boussac

## Vipères et couleuvres

Aux belles journées de printemps, il n'est pas rare (mais de plus en plus rare) de voir des serpents sur les routes ou dans les jardins. En effet, à cette époque, ils sortent de leur hibernation et c'est leur période d'accouplements. Ils vont rechercher la chaleur au soleil et sont plus facilement visibles et encore peu nerveux. C'est à ce moment qu'ils se font écraser sur les routes. L'été, quand il fait très chaud, ils auront tendance à chercher la fraîcheur, à l'ombre. Les serpents sont très craintifs, la vipère plus encore que la couleuvre (exceptée la couleuvre de Montpellier). Pour la personne avertie, elle reconnaîtra facilement une vipère d'une couleuvre, de part la tête (forme, écailles, yeux), le corps, le déplacement. Mais certaines espèces se ressemblent comme la couleuvre vipérine qui ressemble à la vipère. Un de nos réflexes est de tuer ce qui nous fait peur, par l'effet de surprise ou parce que considéré comme dangereux. Les serpents, entre autres êtres vivants, en font souvent les frais. C'est un peu vrai, que la couleuvre et la vipère ne cohabitent pas sur un même territoire et certaines couleuvres (les vertes et jaunes et celles de Montpellier) mangent les vipères. Mais hélas ce n'est pas général, et, suivant les différents biotopes d'une commune, on peut trouver plusieurs espèces. Les vipères mordent rarement et n'inoculent pas systématiquement leur venin (90% de morsures sèches) et encore n'injectent qu'une faible quantité de venin car sa production est très lente et qu'elles l'utilisent surtout, et avec parcimonie, pour tuer leur proie. En Midi Pyrénées, les serpents sont à 99,9% des couleuvres ! Rappelons que, même si la couleuvre est dure à avaler, la présence du serpent dans notre environnement est un gage de bonne santé du biotope, qu'il favorise le développement des espèces en jouant un rôle dans la chaîne alimentaire en éliminant les rongeurs notamment et est lui-même éliminé par les hérissons, renards, buses.

Pour calmer les névroses phobiques, ne pas mettre les mains n'importe où et sans protection (sous les feuilles, l'herbe, les branchages, les pierres, etc. Le serpent est sourd, donc prenez un bâton et tapez le sol, il s'enfuira avant vous. Le serpent ne siffle pas, il souffle par ses narines pour se défendre quand il est acculé devant un danger.

277 suspicions de morsure de vipère sont recensées en France par an, dont 27 en Midi Pyrénées. Dans notre pays, on a enregistré un cas mortel en 5 ans. Conduite à tenir en cas de morsure :

- Désinfecter la plaie avec du savon de Marseille ou un désinfectant
- Ôter les bagues, montres et tout ce qui peut serrer le membre mordu
- Immobiliser le membre en question
- Et surtout on va à l'hôpital, le seul endroit qui a le sérum antivenimeux (ni médecin, ni pharmacie)

Sont déconseillés les garrots, incisions, aspirations à la bouche et Aspivenin. Inutile d'uriner dessus ce qui risque d'infecter la plaie ni d'approcher une source de chaleur, inefficace car le venin n'est pas thermolabile.

Enfin certaines couleuvres et vipères sont des espèces protégées, interdiction absolue de tuer, ramasser ou déplacer les serpents, même morts : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017876248>

Avec à la clé être puni de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033035158&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20170403>

***Attention, le garde champêtre de Brengues veille !***

**Paul Grimal nous a quittés :**



Paul Paul Grimal est décédé dans sa 87<sup>ème</sup> année. Jeudi 16 février, Ils étaient nombreux à être venus lui rendre un dernier hommage à l'église de Brengues, puis à l'accompagner au cimetière.

Paul était bien connu dans la région, pour avoir avec son épouse Colette, tenu le "Bar Restaurant Hôtel Marty" de Brengues, maintenant "Hôtel de la Vallée".

Mais c'est surtout comme boulanger qu'il était connu non seulement pour l'odeur que dégageaient dans le village ses fournées, mais aussi dans tous les villages voisins pour la réputation de ses bons pains et fouaces cuits traditionnellement au feu de bois. Il aimait aussi passer de longs moments dans son jardin.

Il était aussi connu des vacanciers car il avait assuré pendant des années les navettes à ceux qui canotaient sur le Célé. Une figure du village est partie et la commune présente ses sincères condoléances à ses enfants René et Joël, ainsi qu'à toute sa famille.